



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Localisation

Département : Vienne

Commune : Roches-Prémarie-Andillé

Autres communes :

R500

Appellation : Dolmen de Pouzac 1

Monument(s)

Appellation : Dolmen de Pouzac 1

Protection : classement

Arrêté : classement le 10/03/1977

Étendue de la protection : En totalité

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.